





RÈGLES ADMINISTRATIVES - CAMP EXPLORE & MONTAGNARDS

INSCRIPTION

- -Aucune place ne sera réservée sans paiement. Les frais d'inscriptions doivent être acquittés en totalité lors de la réservation des semaines de camp.
- -Toute personne inscrite sous une fausse déclaration (identité, âge ou adresse) ou qui ne se conforme pas aux exigences spécifiques demandées lors de l'inscription est passible d'expulsion et ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- -Il est de votre responsabilité de vérifier et de conserver votre reçu d'inscription. Celui-ci confirme le statut d'inscription et fournit des informations pertinentes en lien avec les camps de jour.
- -Après le début du camp de jour, l'inscription d'un participant ne peut être transférée à une autre personne.
- -À la suite d'une modification de votre inscription, s'il y a un ajustement des coûts à la hausse, ceux-ci doivent être acquittés en totalité le plus rapidement possible. Si les coûts sont moindres, un remboursement sera effectué.
- -Le participant doit avoir atteint l'âge minimum requis au début du camp de jour, soit 7 ans, et ne doit pas dépasser 12 ans pour le camp Explore ou 13 ans pour le camp les Montagnards.
- -Le paiement des réservations des places aux camps de jour se fait directement sur la plateforme transactionnelle web du GPAT à l'aide d'une carte de crédit. Si vous êtes dans l'impossibilité de faire le paiement en ligne, il peut être fait par téléphone.

ÉTAT DE SANTÉ PARTICULIER

-Il est de la responsabilité des parents du participant de mentionner tout problème de santé, si nécessaire, afin de guider les responsables des camps auprès d'un participant requérant une attention particulière ou ayant un problème de santé sérieux susceptible de survenir pendant les activités.

-Le GPAT n'est pas responsable des blessures encourues lors de la pratique des activités.

RETARD AU SERVICE DE GARDE

-De frais de 5\$ par tranche de cinq minutes de retard seront facturés pour tous les enfants présents au service de garde en dehors des heures d'ouverture.







REMBOURSEMENT, ANNULATION, MODIFICATION OU TRANSFERT

- -Aucun remboursement ne sera accordé après le début du camp de jour.
- -Aucun remboursement n'est fait en argent. Le remboursement sera directement fait sur la carte de crédit utilisé lors de la transaction dans un délai de 5 à 10 jours ouvrables.
- -Le GPAT se donne le droit d'annuler le service de camp de jour prévu en cas de situation extraordinaire empêchant la possibilité d'offrir adéquatement le service. Dans un tel cas, l'inscription sera remboursée en intégralité et aucuns frais administratifs ne seront déduits.
- -Lorsque pour des raisons de santé ou médicales (autre que la Covid-19), l'enfant ne peut plus participer au camp de jour, un certificat médical sera exigé et le remboursement se fera au prorata des jours fréquentés.
- -S'il y a une annulation d'une inscription avant la semaine de camp de jour à laquelle l'enfant est inscrit, un remboursement sera effectué jusqu'au maximum 48h avant le début de la semaine.
- -Vous pouvez annuler une inscription au maximum 48 heures avant la première journée du camp. Un remboursement sera effectué, moins des frais administratifs de 25\$. Aucun remboursement ne sera possible pour une annulation demandée dans les 48 heures précédant le début du camp.
- -Si vous souhaitez annuler votre inscription au camp pour une des raisons en lien avec la Covid-19, veuillez nous contacter. Chaque situation sera gérée au cas par cas.
 - · Vous ou votre enfant avez été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la Covid-19.
 - · Vous ou votre enfant présentez des symptômes de la Covid-19: fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

CODE DE VIE

-À son arrivée, l'enfant doit obligatoirement mentionner sa présence au responsable du service de garder ou à son animateur. Lors de son départ, l'enfant ainsi que le parent doivent informer l'animateur de leur départ et doivent signer la feuille de présence. Si un enfant quitte avec un autre parent ou seul à pied, le superviseur du camp de jour doit être avisé.







- -Les enfants doivent faire preuve de respect envers eux-mêmes, envers les autres et envers le matériel. Tout manquement entraînera des conséquences. Premier avertissement verbal, deuxième avertissement écrit et mention au parent et le troisième avertissement peut entraîner une suspension. Veuillez prendre note que selon la gravité du geste, l'enfant peut être directement suspendu.
- -Code vestimentaire : les sandales sont interdites. La casquette ou le chapeau est nécessaire. Les jupes ne sont pas tolérées. Une tenue vestimentaire sportive est exigée en tout temps.
- -Allergies: noix, fruits de mer et kiwis ne sont acceptés au camp.
- -EpiPen : l'enfant qui possède un EpiPen doit toujours l'avoir sur lui. Si un enfant qui possède un EpiPen ne l'a pas, le camp de jour se réserve le droit de renvoyer l'enfant chez lui.
- -Objets personnels : Aucun objet personnel n'est accepté au camp de jour. Les objets électroniques doivent rester à la maison. Si un enfant les apporte au camp de jour, le superviseur les confisquera et les remettra au parent le soir venu. Il en est de même avec tous les objets personnels, les cartes, les poupées, les toutous, etc. Le camp de jour possède une grande quantité de jouets pour les enfants.

Relevé 24 pour les impôts

- -Prenez note que tous les Relevés 24 seront émis au nom du payeur, conformément à la loi. Le numéro d'assurance sociale de ce dernier est obligatoire pour l'émission de celui-ci. Ils seront envoyés par la poste au plus tard le 28 février, conformément à la loi.
- -Il est de votre responsabilité de remplir la fiche santé et de nous fournir votre numéro d'assurance sociale.